



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 2 mai 2019**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 2 mai 2019 à 20h00 au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	xxx
Secrétaire de l'assemblée	:	xxx
Scrutatrice	:	xxx
Ayants droit	:	23 votants

Le Président, M. xxx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants ainsi qu'à Mme xxx, correspondante pour le Journal du Jura. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 12 du 29 mars 2019.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2018
2. Election d'un/e secrétaire des assemblées pour une période allant de 2018 à 2021
3. Discuter et approuver la révision du plan de quartier de "Saing"
4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'aménagement Sud du bâtiment scolaire de Plagne
5. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour la réfection du bâtiment scolaire de Plagne (CHF 45'000.00 pour l'isolation de la toiture et l'aménagement d'un local d'archives dans l'ancienne Poste et CHF 45'000.00 pour la réfection d'un logement)
6. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation d'eau dans la route cantonale à Frinvillier
7. Divers et imprévus

M. xxx signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination d'une scrutatrice. Mme xxx officiera avec l'approbation des ayants droit.

Nombre de personnes présentes :	25
Nombre de personnes sans droit de vote :	2
Nombre de votants :	23
Majorité absolue :	12

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2018

M. xxx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 novembre 2018 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 novembre 2018 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Election d'un(e) secrétaire des assemblées pour une période allant de 2018 à 2021

Le Président demande à l'assemblée s'il y a un candidat ? Pour ce poste, le Conseil municipal propose Mme xxx, nouvelle employée d'administration. Y a-t-il d'autre candidat ? Ce n'est pas le cas, Mme xxx est nommée tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

3. Discuter et approuver la révision du plan de quartier de "Saing"

M. xxx, responsable des constructions, présente ce point. Début 2018, le Dynamic Test Center (DTC) a présenté à la commune son projet de construction d'un parking pour sécuriser les voitures et camions qui sont en test chez eux. En parallèle, la Haute Ecole Spécialisée Bernoise de Technique et Informatique (HESB-TI) nous a également sollicité pour assainir ses bâtiments. Suite à cela il a été constaté que le plan de quartier de Saing actuellement en vigueur ne pouvait pas intégrer ce bâtiment pour diverses raisons. Par conséquent, il a été décidé de revoir complètement ce plan de quartier excepté la piste d'essais qui reste inchangée. Pour vous présenter ces modifications, M. xxx passe la parole à M. xxx.

Le plan de quartier, adopté en 1995, prévoyait des emprises d'implantations bien déterminées. Le projet de parking sur deux étages qui permettra d'accueillir des véhicules et des poids lourds pour des tests ne respecte pas la distance légale à la forêt. L'idée a donc été de simplifier un peu ce plan et son contenu.

Dans l'ancienne version, la forêt était maintenue à un alignement d'un mètre plutôt qu'à trente mètres comme le prévoit la loi sur les forêts. La seule chose qu'on a faite finalement c'est de fixer des règles qui permettront à ces deux institutions de développer leurs bâtiments. Ils pourront être étendus à 120 mètres de long sur 3 étages sur une trentaine de mètres. On a réuni dans un seul périmètre les secteurs A et B. Le C a été inséré pour les places de stationnement qui se trouvent au bord de la route.

Comme il y a semble-t-il un danger de chutes de pierres dans le secteur, la zone de transition que définit le plan de quartier du 22 avril 2010 est maintenue.

M. xxx reprend la parole et demande s'il y a des questions ?

Monsieur xxx demande ce que cela va apporter à la commune ? L'agrandissement ? L'investissement ? Ça donne quelque chose dans la caisse ?

Le DTC et la HESB se sont séparés et sont dorénavant deux entités distinctes. Le DTC est devenue une société anonyme avec son siège à Vauffelin. Cette société a des mandats internationaux et est un peu la seule à pratiquer de tels crash tests. Cela apporte des places de travail et des impôts pour notre commune.

Avez-vous encore des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le président passe au vote et la révision de ce plan de quartier est acceptée à l'unanimité.

4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'aménagement Sud du bâtiment scolaire de Plagne

C'est à nouveau M. xxx qui présente ce point. Il s'agit de l'aménagement devant le bureau communal et l'ancienne Poste.

Nous allons déplacer les places de parc qui sont actuellement au Nord car une aire de jeux pour l'école enfantine sera aménagée encore cette année.

L'idée c'est de faire une surface unie sans escalier et sans biais afin que les voitures puissent circuler. L'ancien mur sera certainement déplacé. L'entrée de l'école se fera par le Nord. Les places de parc seront réservées au personnel communal, aux citoyens et aux locataires du bâtiment. Les CHF 150'000.00 correspondent à une offre d'un paysagiste. Il y aura aussi un accès handicapé pour l'administration.

Avez-vous des questions ?

M. xxx prend la parole : où se gareront les habitants de Vauffelin et de Frinvillier ? Devant l'administration.

Mme xxx demande : si le bus scolaire pourra toujours passer au même endroit ? Oui bien sûr et ce sera plus facile car il n'y aura plus le mur. Il pourra faire marche arrière plus facilement.

Mme xxx prend la parole : si j'ai bien compris la bibliothèque libre ne sera pas touchée ? Non, elle ne le sera pas.

M. xxx pense qu'il faudrait laisser les places qu'il y a devant le bâtiment pour les clients et derrière faire des places de parking pour le personnel et les locataires.

M. xxx reprend la parole : derrière nous voulons faire la place de jeux pour l'école enfantine et éventuellement une place de parking.

Mme xxx prend la parole : Ces places de parc au Nord n'appartiennent pas toutes à la commune, il n'y a que la partie autour du transformateur électrique.

Monsieur xxx prend la parole : il faudra faire attention avec les accès pour les sapeurs-pompiers.

Monsieur xxxx répond : nous en tiendrons compte.

Encore des questions ? Ce n'est pas le cas, Le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le crédit demandé.

5. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour la réfection du bâtiment scolaire de Plagne (CHF 45'000.00 pour l'isolation de la toiture et l'aménagement d'un local d'archives dans l'ancienne Poste et CHF 45'000.00 pour la réfection d'un logement)

M. xxx, responsable des constructions, présente ce point.

Dans le bâtiment scolaire de Plagne nous trouvons :

- au parterre : les infrastructures de l'administration communale
- au 1^{er} étage : l'école enfantine
- au 2^{ème} étage : deux appartements
- au 3^{ème} étage sous les combles : un troisième appartement.

Dans la partie de l'ancienne Poste il y a deux garages qui sont utilisés pour la voirie et l'ancien office postal va être transformé en local d'archives. Pour ce dernier, nous devons respecter des critères fixés par l'archiviste cantonal. Une isolation entre le garage et ce local sera également posée.

Dans le bâtiment de l'école, le logement sous les combles a été habité pendant 25 ans par les époux xxx puis par la famille xxx. Cet appartement est actuellement vide car l'exécutif souhaite le rénover. Or si la toiture n'est pas isolée cela ne sert à rien. Nous prévoyons de le rafraîchir complètement en posant de nouveaux fonds et une nouvelle cuisine mais pas les fenêtres qui ont déjà été changées. La mansarde sera agrandie pour donner plus de luminosité.

Avez-vous des questions ?

Le Président prend la parole : où se trouvent les archives actuellement ? Celles de Vauffelin sont au centre communal de Frinvillier et celles de Plagne au centre communal de Plagne. Le but est de mettre les archives de la nouvelle commune de Sauge dans cet ancien office.

Y a-t-il encore des questions ? Non, dans ce cas il est passé au vote et c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le crédit demandé.

6. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation d'eau dans la route cantonale à Frinvillier

Le Président cède la parole à Monsieur xxx.

Vous avez vu que les travaux ont été bouclés. Petit rappel de ce qui a été fait dans le cadre du projet de la séparation des eaux claires parasites action 33 à Frinvillier :

Il était prévu de poser un collecteur et de refaire la canalisation en parallèle.

En début d'année nous avons eu des discussions avec l'Office des ponts et chaussées et un bureau d'ingénieur qui prévoient d'alimenter les tunnels de la voie descendante contre l'incendie donc de refaire toute la canalisation d'eau d'ici deux ans.

Cela nous a mis la puce à l'oreille. Comme le Programme Général d'Alimentation en eau (PGA) préconise d'avoir une deuxième alimentation pour Frinvillier, un bouclage devra être fait. Une canalisation a déjà été posée juste avant l'usine hydroélectrique dans les gorges.

Etant donné qu'on ouvrait la route cantonale, plutôt que de mettre simplement une conduite pour alimenter la forge il a été décidé de mettre une conduite de diamètre 125 pour faire une deuxième alimentation de Frinwillier pour éviter de devoir rouvrir la route.

En outre lors des travaux, nous avons remplacé une vanne bloquée et inutilisable comme c'est un peu le cas sur tout le réseau de Frinwillier par une vanne trois voies.

Nous avons également changé l'hydrante no. 3 qui ne fermait plus comme il faut et une borne d'hydrante supplémentaire a été posée à côté car il n'y avait pas de prise d'eau à cet endroit-là. Le départ pour la forge a été pris au pied de cette hydrante.

Ces travaux-là ont été budgétés par le bureau d'ingénieurs ATB SA à CHF 75'000.00. Si l'on rajoute leurs frais, on arrive à un total de CHF 80'000.00. Comme nous n'avons pas encore les chiffres définitifs des travaux, nous vous demandons un crédit de CHF 100'000.00. Dans ce montant, on ne parle que d'appareillage.

Avez-vous des questions ? Non

M. xxxxx reprend la parole qui soumet ce crédit au vote.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le crédit demandé.

7. Divers et imprévus

Le Président donne la parole au maire, M. xxx.

Avez-vous des divers ?

M. xxx prend la parole. Il évoque le problème des parcs au Bas du Village à Plagne. Lorsqu'une personne vient en visite, il n'y a pas suffisamment de places chez les privés. Est-ce qu'en pareille situation, les visites pourraient se garer sur les places de parc du centre communal bien qu'elles soient à ban ? Elles ont été mises à ban parce qu'il y avait des voitures parasites. Les visiteurs peuvent sans autre se parquer devant le centre hors manifestation.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. xxx s'étonne que plusieurs tilleuls aient été coupés au chemin des Ouchettes à Plagne. Cela a-t-il été fait dans le but d'y construire des logements ? Non, ces parcelles ne sont pas en zone à bâtir pour les 15 prochaines années. Les arbres ont été coupés car ils étaient en mauvais état.

Autre question ? Ce n'est pas le cas.

M. le Maire remercie tout le monde, les citoyens qui se déplacent aux assemblées et tous les collaborateurs.

Le Président, M. xxx, remercie l'assemblée et le Conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 20 h 45.

Municipalité de Sauge

Le Président :

La secrétaire :